Les violences sexuelles, ce fléau oublié par l'État

Pour la première fois en dix-sept ans, un rapport propose des pistes afin de mieux prendre en charge les auteurs de ces agressions.

STÉPHANE KOVACS @KovacsSt

PRÉVENTION Quelque 40 000 plaintes déposées en 2017 pour violences sexuelles, 777 000 victimes recensées par l'Ined deux ans plus tôt, et une *« tendance à la hausse des condamnations depuis le début des années 2000 »*... Pour la première fois depuis dix-sept ans, des experts se sont penchés sur *« les auteurs de violences sexuelles »* : comment prévenir, évaluer et prendre en charge ? se sont-ils interrogés.

Révélé jeudi par *France Info*, leur rapport, rédigé sous la présidence de Jean-Marie Delarue, ancien contrôleur général des lieux de privation de liberté, liste une trentaine de propositions, avec un fort accent sur la prévention. *« Le VIH, la violence routière, le tabac font l'objet d'ambitieuses politiques de prévention en France,* font remarquer les auteurs. *Ce n'est pas le cas des violences sexuelles. En l'absence de politique publique de prévention, ce sont les victimes elles-mêmes qui, via les mouvements Me too et Balance ton porc, ont alerté l'opinion. »*

Une prévention qui commencerait dès la petite enfance, comme l'a recommandé le Dr Violaine Guérin*, gynécologue et présidente de l'association Stop aux violences sexuelles (SVS), qui fut auditionnée pour ce travail. Le rapport propose de *« développer au sein des réseaux de PMI* [protection maternelle et infantile] *des consultations de soutien à la parentalité auprès des familles impactées par les problématiques de violence sexuelle, afin d'en prévenir précocement les effets à long terme »*. Pour éviter le premier passage à l'acte, il attache une attention particulière aux enfants de moins de 12 ans : il faudrait *« faire bénéficier d'une prévention spécifique »* ceux qui se livrent à *« des comportements sexuels problématiques »*. Et leurs parents *« doivent, sauf exception, y être associés »*.

Numéro vert

Il faudrait ensuite prévoir, poursuivent les spécialistes, *« des interventions tout au long d'un cursus d'études, primaires et secondaires, sur l'hygiène, la sexualité, la prévention des violences et des addictions »*. Élaborer des programmes de prévention destinés à des publics particuliers : *« personnes âgées, migrants, LGBT »*. Ces interventions doivent *« reposer sur une pluralité d'intervenants et non uniquement des enseignants »*. Un renforcement de *« la formation continue des professionnels de santé (médicaux et paramédicaux) et des psychologues »*, est également préconisé.

Un numéro vert à destination des pédophiles ou des personnes ressentant une attirance sexuelle pour les enfants est en cours de création. Cette ligne d'écoute devrait être ouverte en juin prochain. *« C'est important que les gens puissent appeler, mais après qu'est-ce qu'on fait ?* pointe le Dr Guérin. *Il faut les prendre en charge, ensuite ! Surtout, il y a un problème avec la loi, car aujourd'hui, si vous connaissez quelqu'un qui a commis des violences sexuelles, vous devez le signaler ! »* Très souvent, indique-t-elle, *« des victimes se rendent compte en cours de soins qu'elles ont aussi été auteurs mineurs »*. Sur quelque 80 victimes suivant le parcours de SVS, *« trois nous ont demandé de faire une deuxième année de soins en tant qu'auteur mineur »*.

Le rapport suggère aussi de *« garantir aux sortants de prison la possibilité de consultations ambulatoires »* et d'*« augmenter le nombre des structures prenant en charge les mineurs auteurs de violences sexuelles »*. Une prise en charge spécifique dont Martine Brousse, présidente de l'association La Voix de l'enfant, souligne l'urgence : *« Il faut agir le plus tôt possible car les auteurs mineurs sont de plus en plus nombreux. »* ■

* *Auteur de* Pédophiles et autres auteurs d'agressions sexuelles, *Éditions Tanemirt, 2016*

DEYAN GEORGIEV/STOCK.ADOBE.COM

Pour éviter le premier passage à l'acte, le rapport attache une attention particulière aux enfants de moins de 12 ans. Ceux qui se livrent à *« des comportements sexuels problématiques »* devraient bénéficier d'une prévention spécifique.